

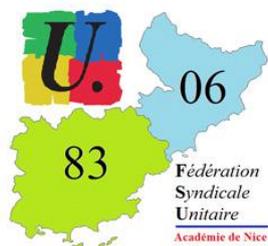
SNEPNICE

ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE

INFOS RAPIDES 2013

NUMERO 2

bureau@snefsu-nice.net



83 : LUNDI 24 SEPTEMBRE 18 H
AU STAPS DE LA GARDE
06 : Jeudi 27 SEPTEMBRE 17h30
AU STAPS DE LA ROUTE DE GRENOBLE
(se garer au parking des arboras, stade de rugby)

16 septembre 2012

«Un intellectuel qui ne comprend pas ce qui se passe à son époque et dans son pays est une contradiction ambulante ; et celui qui comprend, mais n'agit pas, aura sa place dans une anthologie des pleurs, pas dans l'histoire vivante de son pays » Rodolfo WALSH (écrivain et journaliste argentin 1927-1977).

Bonjour à tous :

Le conseil délibératif académique du SNEPNICE s'est tenu hier au collège du Puget. De nombreuses questions ont été examinées par les participants qui ont à cette occasion entendu les échos du conseil national de fin août rapportés par Cathy BOISSIN, Fabienne RAIMBAULT et Florent PONS, nos représentants à cette instance. Un compte rendu figurera bientôt sur le site académique, mais je peux d'ores et déjà vous faire état de quelques points qui nous ont parus importants.

Le traité pour la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance(TSCG)

Autrement appelé traité Merkozy il devait être renégocié par le candidat Hollande. Au prétexte qu'il ne peut faire autrement, le Président Hollande envisage de le présenter à l'Assemblée dans les plus brefs délais. Malgré l'ajout du volet sur la croissance et l'emploi ce texte reste en l'état et l'analyse que nous en faisons à l'époque n'a pas varié. De nombreuses organisations exigent un véritable débat public sur cette question via un référendum. A ce jour, ce n'est pas le choix du pouvoir qui reçoit le soutien des parlementaires de droite. **« Faire passer au forceps le traité Merkozy ? » « Un Président et un gouvernement socialiste doivent-ils donc tant redouter l'intelligence populaire ? » Gérard MORDILLAT** C'est pourquoi nous vous invitons, conformément à la décision prise par l'instance nationale du SNEP les 30 et 31 août, à participer aux initiatives unitaires en vue de l'obtention de ce débat public. Pour l'heure une pétition circule sur le net et une manifestation est prévue à Paris le 30 septembre. Le CDA du SNEP NICE a appelé la direction nationale de la FSU à s'engager sur ces deux actions. Cette semaine se tient le Conseil national de la FSU qui devrait aller dans ce sens. Il est important de suivre de très près l'actualité en ce domaine : soyez vigilants !! (Pour plus d'infos voir le bulletin national N°879 page 10).

UNSS : des enjeux historiques !!

Long débat concernant le sport scolaire et ce sur plusieurs points car l'actualité de l'UNSS est riche.

- D'abord chacun de vous a dû recevoir le courrier académique concernant la journée du sport scolaire. S'il nous semble important que la direction de l'UNSS puisse faire état des initiatives prises, ce courrier s'apparente un peu trop à une injonction infantilisante. Il est regrettable que les responsables régionaux n'aient pas pris soin d'utiliser un ton et des termes plus incitatifs que prescriptifs, pour laisser à chaque établissement l'initiative de marquer cette journée à sa manière, tout en faisant remonter un bilan de l'action. Pour beaucoup l'AG de l'AS à cette date, et à ce moment de la journée n'est pas le plus satisfaisant et de nombreux établissements la positionnent plus tard dans le trimestre lorsque les activités ont déjà bien démarré. De nombreux établissements profitent de cette journée et notamment de la possibilité de banaliser la demi-journée pour organiser des manifestations sportives qui concernent tout ou partie de la population scolaire de leur établissement mettant ainsi de nombreux jeunes en situation de pratique dans les activités de l'AS. Cela nous semble beaucoup plus judicieux et éventuellement médiatique. La question de la date reste entière et pourrait faire l'objet d'un débat à l'AG nationale de l'UNSS qui se tiendra le 27 septembre à Paris.
- Ensuite, la question du rapport de la Cour des Comptes concernant l'UNSS est venue en débat. Ce rapport, partiel et partial, est dans le droit fil du précédent sur cette question (souvenez-vous la cour des comptes s'interrogeait sur la nécessité de 3 heures de décharges pour les profs d'EPS qu'elle considérait comme n'étant pas face aux élèves à cet horaire !!!). Ce dernier rapport est du même tonneau et fait fi du million de licenciés, des milliers de rencontres à tous les niveaux, de la pratique massive des jeunes filles, des milliers de jeunes officiels, etc pour ne voir que le fait que cela correspond à plusieurs milliers d'équivalents temps plein qu'il serait possible de récupérer. En gros la cour ne voit là qu'un coût. Et qui vient apporter son soutien à cette démarche : nos petits camarades du SE-UNSA qui reprennent leur argumentaire (déjà usé lors des élections professionnelles) : les profs d'EPS à 18 heures comme les autres profs et l'UNSS en sus sur la base du volontariat (HSA ?). Nous avons montré à plusieurs reprises que c'était là provoquer la mort à court terme du sport scolaire. Par le vote SNEP aux élections les collègues ont montré, notamment, qu'ils tenaient au forfait intégré au service. Cela dit il va falloir combattre les propos de la cour des comptes et notre responsable national Michel FOUQUET s'y emploie voir [ici](#) le communiqué de presse et la réaction du ministre, et [là](#) son intervention au café pédagogique.
- Enfin, la pétition aux ministres que vous n'êtes pas encore assez nombreux à avoir signé. Pour mémoire le décret Soissons n'a jamais été abrogé malgré le rétablissement du forfait 3 heures lors de l'élection de Mitterrand en 1981. Si bien que depuis, et ce malgré nos demandes réitérées aux différents ministres de l'EN, c'est encore ce décret (passage de 3 heures à 2 heures du forfait) qui fait loi. Ainsi nous n'avons jamais pu poursuivre en TA (tribunal administratif) les chefs d'établissement ou IA qui faisaient des « économies » sur les forfaits

UNSS car nous aurions perdu et le jugement aurait eu valeur de jurisprudence. Pour mémoire aussi les postes UNSS supprimés en 2012 ont été rétablis mais pas encore ceux supprimés en 2011 et notre académie est particulièrement concernée. Il faut faire vite c'est là. Au passage tirez le 4 pages spécial et diffusez-le dans votre entourage.

PACK-EPS : big brother ou nouveau confort ?

Je vous invite à lire attentivement l'article de Florent dans le bulletin académique sur cette question. Il est clair que pour l'Inspection (naïveté ou calcul ?) le packEPS est un progrès notable, même lorsqu'ils font le constat (positif selon eux) de la possibilité qui est ainsi donnée à certains (les chefs d'établissement ?) de comparer les établissements entre eux. Pour l'heure engagement a été pris de ne pas rendre son utilisation obligatoire si ce n'est pour le remplacement d'EPSNET le logiciel qui permettait jusqu'alors de gérer notamment les notes du bac(le vers est dans le fruit !!!). Conseil du SNEP : allons-y doucement, ne rentrer dans ce cheval de Troie, que le strict minimum d'autant qu'en terme de convivialité et de compatibilité avec les autres logiciels utilisés dans l'éducation ce n'est pas terrible et le travail nécessaire n'est pas mince. Retournez-nous tout problème et difficulté rencontré, et faites remonter à Monsieur Ramon, c'est lui qui a en charge ce dossier.

En vrac

- Elections au CA ne pas oublier : au moins un élu SNEP dans chaque CA !
- Etats généraux du second degré : n'oubliez pas d'y mettre votre « grain de sel »
- Heures d'information syndicale : c'est cette semaine ou la semaine prochaine, faire le point sur la rentrée dans votre établissement
- Assemblées générales départementales : une bonne occasion de rencontrer les collègues et de faire le point ensemble
- Se syndiquer vite **Pour pouvoir être encore convaincant et efficace, nous ne pouvons nous passer de ton adhésion. Chaque année au 1^{er} septembre le SNEP repart à zéro, et il ne s'agit pas d'un miracle si nous existons toujours. Nous te proposons donc de nous aider à renaître plus vite et plus fort en nous rejoignant dès ce mois de septembre. Par ailleurs, il n'y a aucun radar automatique mesurant la vitesse de syndicalisation, donc pas de soucis si ton ou tes chèques ou ton adhésion par prélèvement partent dès réception de ce courrier. La seule amende que nous pourrions tous payer dépend du fait que nous sortions grandi ou affaibli, capables ou non d'intervenir et d'être entendu.**

A bientôt et courage à tous.

Dominique HENROT